

DIPLÔME D'ETAT SUPERIEUR DE LA JEUNESSE, DE L'EDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT - MENTION NATATION

Diplôme d'Etat de niveau II, délivré par le Ministère des Sports, permettant d'exercer des missions d'entraînement à un niveau d'expertise et/ou de direction technique et sportive. Le titulaire du DESJEPS mention natation peut être amené à intervenir auprès de tous types de publics compétiteurs. Il exerce notamment dans les clubs affiliés à la FFN ou au sein de structures du secteur sportif professionnel.

A ce jour, seul l'INFAN organise la formation DESJEPS dans les disciplines de la Fédération. Celle-ci est réservée aux titulaires du BF5, qui n'ont plus que l'UC2 du DES à valider.

OBJECTIFS

- Préparer le projet stratégique de performance de la discipline ;
- Piloter un système d'entraînement de la discipline ;
- Diriger le projet sportif de la discipline ;
- Evaluer un système d'entraînement de la discipline ;
- Organiser des actions de formation dans le cadre des réseaux professionnels de l'organisation.

PRÉREQUIS A L'ENTRÉE EN FORMATION

Pour entrer en formation DESJEPS à l'INFAN, les candidats doivent :

- Etre titulaire du BF5 dans un des disciplines de la FFN
- Etre titulaire du PSE1 à jour de la formation continue
- Fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive.

Des épreuves de sélection destinées à évaluer l'expérience, la motivation et la pertinence du projet du candidat peuvent être organisées, aussi bien sous la forme d'un test écrit ou d'un entretien.

CONTENUS DE LA FORMATION

- **1 Unité Capitalisable à valider** : Etre capable de :
 - UC2 : gérer les ressources humaines et financières de l'organisation du secteur

La formation est organisée sur 4 semaines en centre et cent heures d'alternance en structure.

EPREUVE DE CERTIFICATION

Présentation d'un dossier (20') présentant les compétences du candidat en matière de gestion des ressources humaines et financières, suivie d'un entretien (40')

